

Intrusion à Fessenheim : peines légères pour Greenpeace

LE MONDE | 05.09.2014 à 11h24 • Mis à jour le 05.09.2014 à 11h32 |

Par **Rémi Barroux** ([journaliste/remi-barroux/](#))



A Fessenheim, le 18 mars. | AP/Daniel Mueller

Doit-on au débat en cours sur la transition énergétique et au flou relatif qui entoure la question de la fermeture de centrales nucléaires la condamnation a minima prononcée par le tribunal correctionnel de Colmar, jeudi 4 septembre, à l'encontre des 55 militants de Greenpeace qui s'étaient introduits, le 18 mars, dans l'enceinte de la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin) ? Ils ont été condamnés à deux mois de prison avec sursis. Le procureur avait requis une peine de « *trois à quatre mois avec sursis* ». La vice-présidente du tribunal, Valérie Collignon, n'a retenu que le délit de violation de domicile, rejetant celui de dégradations commises en réunion, dont les conséquences pénales auraient pu être plus lourdes.

Lire aussi : Pourquoi la centrale nucléaire de Fessenheim est-elle ciblée ?

Par cette action dans l'enceinte de la plus vieille centr...

L'accès à la totalité de l'article est protégé

Déjà abonné ?

[Achetez cet article 2 €](#)

[Abonnez-vous à partir de 1 €](#)

› [Découvrez l'édition abonnés](#)

DISCUSSION

Faut-il fermer ou prolonger les vieilles centrales nucléaires ?